

DEMANDE DE COMPOSTEUR

La Communauté de communes de Parthenay-Gâtine met à la disposition de ses habitants des composteurs individuels en plastique d'une contenance de 345 litres ou 830 litres. Le composteur est fourni avec une petite poubelle (un «bio-seau»).

Pour s'équiper d'un composteur, il faut disposer d'un emplacement de terre accessible et ombragé, situé de préférence près de la maison, de manière à pouvoir y déposer tout au long de l'année les déchets organiques.

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone : Portable :

E-mail : Composition du foyer :

Rappel de règles d'attribution :

- Mise à disposition gratuite du 1^{er} composteur (Composteur(s) + bio-seau) par la CCPG pour une durée de 5 ans.
- Le second est payant selon le tarif ci-dessous.
- Une charte du compostage individuel signée des deux parties est remise à l'utilisateur lors du retrait du composteur.

Le composteur n'est pas livré. Le retrait se fait lors d'une permanence ou à l'accueil des Services Techniques.



345 L



830 L

Votre demande :

- Je souhaite acquérir mon 1^{er} composteur individuel de 345 L ou 830 L gratuitement.
- Une formation sur l'utilisation d'un composteur.
- Recevoir par mail la lettre trimestrielle du compostage.
- Je possède déjà un composteur fourni par la collectivité et je souhaite un **deuxième** composteur de 345 L (38 € TTC) ou de 830 L (73 € TTC)

Toute demande non accompagnée du règlement (Chèque à l'ordre du Trésor Public ou numéraire) ne pourra être traitée.

Fait à, le / / Signature :

A retourner à l'adresse ci-dessous :

Service déchets ménagers et collecte sélective
7, rue Béranger - CS 80192 - 79205 Parthenay cedex.
Tél. : 05 49 94 90 13 - Mail : dechets@cc-parthenay-gatine.fr
www.cc-parthenay-gatine.fr



NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

Le compostage, il n'y a que des avantages !

Écologique !

- Améliore la santé des plantes
- Augmente la production du potager
- Protège vos plantes des parasites
- Favorise la biodiversité



Économique !

- Limite les arrosages dans le jardin
- Économise l'achat de terreau, d'engrais et de produits phytosanitaires
- Réduit de 30 % les ordures ménagères

Pratique !

- Évite les trajets à la déchèterie
- Élimine certaines mauvaises odeurs de la poubelle

